



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2012/35

Le 23 novembre 2012

Différend maritime (Pérou c. Chili)

Note à l'attention du corps diplomatique, de la presse et du public

Clôture de la procédure d'accréditation et d'admission

LA HAYE, le 23 novembre 2012. En raison des travaux de rénovation de la grande salle de justice du Palais de la Paix, où siège normalement la Cour, les audiences publiques en l'affaire du Différend maritime (Pérou c. Chili), prévues du lundi 3 au vendredi 14 décembre 2012, auront exceptionnellement lieu dans l'auditorium de l'Académie de droit international de La Haye, dont le bâtiment jouxte le Palais.

L'attention des membres du corps diplomatique, de la presse et du public est appelée sur les points suivants :

1. Accueil des membres du corps diplomatique

En raison du nombre limité de places disponibles dans l'auditorium de l'Académie de droit international, des places seront également réservées aux diplomates dans la salle historique de lecture de la bibliothèque du Palais, dotée d'un grand écran. Le département de l'information invite les membres du corps diplomatique ayant l'intention d'assister aux audiences à le lui faire savoir avant le mardi 27 novembre 2012 à minuit (heure de La Haye, CET), en envoyant cette information à confirmation@icj-cij.org. Les missions diplomatiques sont respectueusement invitées à limiter le nombre de leurs délégués à cinq au maximum.

2. Clôture de la procédure d'accréditation de la presse

La procédure de demande d'accréditation de la presse, ouverte en ligne sur le site de la Cour (cliquer sur «Calendrier») depuis le 14 novembre 2012, sera close à compter du mardi 27 novembre à minuit (heure de La Haye, CET). Seuls les formulaires transmis en ligne seront pris en compte.

3. Clôture de la procédure d'admission du public

La procédure de demande d'admission du public, ouverte en ligne sur le site de la Cour (cliquer sur «Assister à une audience») depuis le 14 novembre 2012, sera close à compter du mardi 27 novembre à minuit (heure de La Haye, CET). Seuls les formulaires transmis en ligne seront pris en compte. Les membres du public seront placés dans la salle historique de lecture de la bibliothèque du Palais et pourront suivre les audiences sur grand écran.

4. Retransmission des audiences en direct sur l'Internet (webstreaming)

Les audiences seront retransmises en direct et dans leur intégralité sur le site Internet de la Cour (rubrique «Multimédia»). Elles seront exceptionnellement diffusées simultanément dans les deux langues officielles de la Cour (le français et l'anglais) ainsi qu'en espagnol (traduction non officielle).

5. Horaires d'ouverture pour la presse

Il est rappelé que les journalistes devront être munis d'une pièce d'identité et de leur carte de presse. Seuls ceux dûment accrédités et en mesure de s'identifier seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Palais. La presse sera exceptionnellement accueillie dans une salle de presse provisoire. Les grilles du Palais et la salle de presse leur seront ouvertes, chaque jour, une heure avant le début des audiences (pour le détail des horaires, voir point 10 ci-dessous). Les grilles fermant une heure après la fin des dernières audiences de chaque journée, les équipes de presse sont invitées à quitter les lieux à ce moment-là.

6. Salle de presse

La salle de presse sera dotée des équipements audiovisuels habituels (voir ci-dessous), ainsi que d'un service Internet sans fil (WiFi).

Flux vidéo disponibles (format 16:9 PAL): HD-SDI avec son 4 canaux (langue originale, français, anglais, espagnol), SD-SDI avec son 4 canaux (langue originale, français, anglais, espagnol) et analogique (composite). Attention : la Cour ne fournit pas de signal NTSC.

Flux audio disponibles: sorties de type XLR avec 4 canaux distincts (langue originale, français, anglais, espagnol), et boîtiers individuels infrarouge avec casque audio (4 canaux distincts : canal 0 = langue originale, canal 1 = français, canal 2 = anglais, et canal 3 = espagnol).

7. Camions satellite

Le stationnement dans l'enceinte du Palais n'est pas autorisé. Seuls les véhicules avec parabole satellite (SNG) peuvent bénéficier d'une dérogation, à demander dans le formulaire en ligne. Le boîtier vidéo extérieur (field patch) de la Cour leur est réservé. Les plateaux TV (stand-up positions) ne pourront pas s'effectuer en dehors de la zone réservée à cet effet, devant le Palais.

8. Informations disponibles au fil des audiences

Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement (moyennant un délai approprié pour leur traduction) sur le site Internet de la Cour. Le dernier jour de la procédure orale, un communiqué de presse reproduisant les conclusions finales des Parties sera diffusé. Il est néanmoins rappelé que les communiqués de presse de la Cour ne constituent pas des documents officiels.

Il est indiqué en particulier à la presse hispanophone que des documents informatiques et un film sur la Cour (aux formats mpeg2 et flash) sont disponibles, en espagnol, sur le site de l'institution.

9. Accès de la presse à la salle d'audience

Les représentants des médias pourront assister aux audiences dans l'auditorium, où des places leur seront réservées (sur le côté droit en entrant). Néanmoins, il leur est interdit de sortir de la salle au cours des audiences et d'y pénétrer avec des équipements électroniques. Seule la prise de vues sera autorisée, quelques minutes au début de chaque séance : photographes et caméramen devront alors se tenir sur le côté droit de la salle.

10. Programme des audiences et historique de la procédure

Il est rappelé que le programme des audiences ainsi que l'historique de la procédure figurent dans le communiqué de presse n°2012/15 du 22 mars 2012 disponible sur le site Internet de la Cour.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)